



Mais où sont les valeurs humaines de l'Enseignement catholique ?

« Sois le bienvenu, nous avons besoin de toi » voici le slogan visible sur l'annuaire de l'Enseignement catholique 44. Nous ne doutons pas que l'Enseignement catholique ait besoin de toutes ces personnes qui s'investissent au quotidien dans ses établissements. Mais est-il vraiment à leur écoute ? Prend-il en compte leur bien-être ? **Des doutes s'immiscent face aux témoignages que vous nous communiquez.** Dès que des salarié.es et profs demandent la prise en compte de leurs droits ou qu'ils signalent des situations alarmantes, leur situation professionnelle devient compliquée, si nous ne sommes pas là pour les soutenir ou entamer des procédures judiciaires. Où sont les valeurs humaines de l'Enseignement catholique ?

L'accueil, la bienveillance, l'écoute : ne sont-ils que des vains mots ? Plus que jamais ne restez pas seul.e.s.

Vanessa ROBERT Secrétaire Régionale

INFOS GÉNÉRALES

DU NOUVEAU AU COLLÈGE ST MARTIN DE PONTCHÂTEAU (44).

Le collège Saint Martin de Pontchâteau en Loire Atlantique compte 733 élèves répartis en 26 classes. Nous sommes 50 enseignants et 20 personnels Ogec.

Le renouvellement du CSE vient de s'effectuer. Une seule liste, intersyndicale CGT - CFDT était proposée aux salariés. C'était une première pour la CGT à Saint Martin. L'ensemble de cette liste a été élu au premier tour.

À la suite de ces élections, le syndicat m'a désignée Déléguée syndicale. Un panneau syndical CGT va être mis en place et permettra à toute la communauté de travail de prendre connaissance de documents de notre organisation et de s'emparer de nos idées et propositions.



La CGT Enseignement privé sous contrat me propose une **formation spécifique fin janvier**, formation où je vais rencontrer des collègues d'autres établissements. Il est toujours intéressant de **partager les expériences, pour l'intérêt de toutes et tous sur le terrain.**

Anna LE FRANC DS, St Martin, Pontchâteau (44)

INFOS DROIT PRIVÉ

LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE DANS LES PETITES ÉCOLES DU PRIVÉ.

Le travail use, les salarié-es et les employé-es des écoles privées ne sont pas en dehors de cet état de fait. Cela peut aller jusqu'à une inaptitude totale à pouvoir occuper son poste de travail.

Plusieurs solutions :

- Soit il y a possibilité de reclassement et dans ces cas-là la démarche suit son cours en lien avec le médecin du travail,
- Soit il n'y a pas de solution de reclassement et là, c'est le licenciement pour inaptitude.

Lorsqu'il y a une convocation pour licenciement pour inaptitude, un conseiller du salarié ou un représentant du personnel CGT peut vous accompagner. Vous êtes à la CGT : vous avez votre syndicat mais aussi sur votre territoire, votre UL (Union Locale) et aussi votre UD (Union Départementale).

C'est ainsi que l'UD est intervenue dernièrement auprès d'une personnel Ogec. Suite à un avis d'inaptitude, un conseiller du salarié a pu l'accompagner.

Lors de l'entretien plusieurs points ont été soulevés :

- La question de l'ancienneté, avec un contrat aide à l'emploi qui n'est pas pris en compte parce qu'il n'est pas dans la continuité du CDI (2mois sans contrat).
- La reprise du salaire du fait que la présidente de l'OGEC n'a pas trouvé de RDV avant 30 jours suivant l'avis d'inaptitude (la présidente lui avait demandé de prendre des congés payés).
- Le calcul des congés payés qui au regard des fiches de paye, était incohérent.
- Enfin le calcul de l'indemnité de licenciement.

Face à des présidents d'OGEC qui ne maîtrisent pas du tout le droit du travail, vous avez tout intérêt à vous faire aider. Ceci pour être sûr que vos droits soient respectés.

Sachez que sur tous les départements des pays de la Loire, vous avez la CGT, alors n'hésitez pas.



Franck ELIE
Secrétaire Général de l'UD53

FORMATION NATIONALE : NOS OUTILS, NOS DROITS ... NOTRE FORCE COLLECTIVE !

En novembre dernier, nous étions une quinzaine d'enseignant-es issu-es des différentes académies participant à Montreuil à une formation sur **les droits et devoirs des enseignant-es du privé catholique sous contrat d'association**, au siège de la CGT à Montreuil. L'objectif était clair : **se réapproprier les outils juridiques pour défendre nos conditions de travail**.

Quelques points :

Un-e enseignant-e élu-e au **CSE** a le droit d'assister aux réunions, même pendant ses heures de cours. Le chef d'établissement doit organiser les emplois du temps. À retenir : les **heures de délégation** ne nécessitent **pas d'autorisation préalable**.

La **demande de formation** doit émaner de l'**enseignant-e** ou de l'**inspecteur-ice**, jamais du chef d'établissement. Un **refus** doit être **motivé par un "motif grave et impérieux"**. Conseil : en cas de refus, exigez une **trace écrite** et alertez votre syndicat.

En cas de **danger grave et imminent** (moissures, violence, etc.), tout-e enseignant-e peut exercer son **droit de retrait sans perte de salaire**.

Procédure :

- **Informez** le chef d'établissement et le CSE.
- **Inscrivez** l'incident dans le registre des dangers graves.
- **Exigez** une enquête si le danger persiste.

Le **harcèlement moral est un délit pénal**. En cas de situation avérée :

- **Signalez** par écrit au rectorat, à la direction diocésaine, au syndicat et à l'OGEC.
- **Exigez une enquête** (art. L2312-59 du Code du travail).
- **Demandez la protection fonctionnelle** (art. 11 de la loi Le Pors).

Autres aspects :

- **Exigez la publication** des subventions, des salaires des dirigeants et de l'utilisation du forfait d'externat.
- **Alertez l'inspection du travail** en cas de règlement intérieur illicite.
- **Utilisez les recours** : recours gracieux, tribunal administratif, Conseil d'État.
- Stratégie syndicale : **médiatisez les abus** (tracts, réseaux sociaux).

Cette formation a rappelé **une évidence : nos droits existent, mais ils ne se défendent pas seuls**. Chaque enseignant-e doit **connaître ces outils et oser les utiliser**.

À Nantes, l'équipe académique, étoffée, plurielle, réactive et dynamique, incarne cet esprit. **Faire partie d'un collectif pour ne plus se sentir isolé-e, c'est aussi l'esprit CGT** : ensemble, nous sommes plus fort-es.

Jean-François MOUTEL DS St Joseph, Pruillé-le-chétif (72)

Linda MESLÉ DS Immaculée Conception, Laval (53)



INFOS 1^{ER} et 2ND DEGRÉ

LES MAITRES DÉLÉGUÉ-ES ENCORE ET TOUJOURS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT POUR LE RECTORAT DE NANTES.

Alertés par des collègues et des chefs d'établissements du fait que des collègues MD de l'académie, à l'exception des Cdi, verraient leurs remplacements cesser séance tenante mi-novembre et ne reprendraient, éventuellement, leurs fonctions, qu'à la rentrée de janvier, au motif qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses, nous avons interpellé le rectorat par courrier. Ce dernier a opéré un rétro pédalage. Mais seulement pour les collègues en poste.

Tous les remplacements nouveaux ont été bloqués.

Cela pose la question des élèves qui se retrouvent sans professeurs pendant un laps de temps plus ou moins long.

Cette façon d'opérer à l'égard des collègues les plus précarisés d'entre nous est dramatique tant sur le fond que sur la forme.

Une telle réalité, d'une part, est en contradiction du message incitatif du ministère à devenir enseignant, d'autre part, pose la question de la responsabilité du Rectorat vis-à-vis des élèves concernés et plus largement à ses obligations de service public sur le territoire.

C'est toute la confiance des collègues et des familles dans l'institution qui est mise à mal.

Après le non paiement des vacances lorsque le maître délégué n'a pas un remplacement à l'année, après le limogeage des Cdi auxquels des postes n'ont pas été attribués afin de ne pas les payer, il s'agit de la goutte d'eau de trop.

Comment l'administration peut-elle s'étonner de ne plus trouver de remplaçant.es ?

D'ailleurs allons plus loin : **c'est l'ensemble des profs qui est mal traité, mal considéré**. Et c'est pour cela qu'il y a de moins en moins d'inscrits aux concours, et ce malgré l'annonce du ministre de l'EN sur le doublement des **inscriptions aux concours, qui s'explique mathématiquement par l'ouverture à BAC+3**.

D'autres choix sont attendus !

Florian RABIN DS Notre Dame Lasalle, La-Salle-de-Vihiers (49)



LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LES PAYS DE LOIRE
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !

Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 08 151 151**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale :
academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <https://cgtpepnantes.syndicatcgt.fr>

<https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdelaloire/>